

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^f Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/64

Signature d'un contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail,

VU la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le Décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

VU la saisine Comité Technique envoyée par courrier le 28 juin 2018,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des

connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que la saisine du Comité technique a été effectuée par courrier le 28 juin 2018, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2018, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
TECHNIQUE	1	Capa JARDINIER PAYSAGISTE	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/65

Validation du transfert du personnel :

À la suite de la création du syndicat scolaire du secteur de JUSSEY et au transfert de la compétence scolaire à ce dernier, il y a lieu de transférer les agents des communes membres du Syndicat exerçant la totalité de leur fonction au Syndicat Scolaire.

Considérant que le Syndicat Scolaire du secteur de JUSSEY a délibéré en date du 27 Juin 2018 pour acter ce transfert.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour acter le transfert et la mise à disposition des agents appartenant à la collectivité de JUSSEY avant la rentrée de Septembre 2018.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider ce transfert concernant les postes suivants :

- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe 35H00
- 1 Adjoint technique à 27H00
- 1 Adjoint technique à 11H30
- Surveillance et accompagnement bus scolaire 86 minutes/ jour scolaire

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique également la nécessité d'acter la mise à disposition par la commune de Jussey des postes suivants :

- Agent à la bibliothèque de l'école à raison de 3H par semaines scolaires
- Agent en charge de l'entretien des locaux 23H30 (mise à disposition à hauteur de 7h36 hebdomadaires annualisés)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** le transfert du personnel
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^f Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/66

Demande de subvention pour l'Association VESOUL-TANGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de subvention pour l'Association VESOUL-TANGER. Cette Association participera le 20 octobre prochain au « 205 Africa Raid ». Les équipages parcourront 2000 km dans le désert marocain afin d'apporter un important stock de brosses à dents et dentifrice à des enfants issus d'un milieu défavorisé.

Afin de réaliser cette opération, ils ont besoin de réunir des fonds, c'est pourquoi cette association a fait appel à la Mairie de JUSSEY.

Monsieur le Maire propose de venir en aide à l'association VESOUL-TANGER dans cette action humanitaire en leur versant une subvention d'un montant de 150 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide** d'accorder à l'association VESOUL-TANGER une subvention d'un montant de 150 €
- **décide** de prendre les crédits au budget sur la provision du compte 6574.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/67

Diminution du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique territorial

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la demande de saisine du CT en date du 12 Juillet 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial afin de prendre en compte le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles, la réorganisation des plannings des agents, et la diminution du temps de travail de l'agent puisqu'il n'assurera plus l'entretien des locaux à l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à compter du 1^{er} septembre 2018 de :
 - Supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 20 heures 7 minutes hebdomadaires (soit 20,12/35^{ème} d'un temps plein),
 - Créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à hauteur de 8 heures 37 minutes hebdomadaires (soit 8,62/35^{ème} d'un temps plein),
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/68

Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation territorial

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu la demande de saisine du CT en date du 23 Juillet 2018;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint territorial d'animation afin de prendre en compte la réorganisation du service crèche et la nécessité de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à compter du 1^{er} septembre 2018 de :
 - Supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à hauteur de 21 heures hebdomadaires (soit 21/35^{ème} d'un temps plein),
 - Créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à hauteur de 26 heures hebdomadaires (soit 26/35^{ème} d'un temps plein),
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/69

Validation du projet de cabinet médical

Après la réalisation du projet du centre-ville et l'installation d'une kinésithérapeute, d'une podologue et d'une ostéopathe, il y a lieu de mener à bien d'autres projets dans la continuité du développement de la vie du bassin jusséen, notamment dans le domaine médical.

C'est pourquoi, la question des médecins généralistes exerçant à JUSSEY devient préoccupante et il est nécessaire de conserver nos médecins généralistes afin que la population ait toujours un accès de proximité à des professionnels de santé.

Chronologiquement, nous avons fait le choix de commencer par constituer une équipe médicale, de l'installer provisoirement dans des locaux communaux (ce qui nécessite parfois des travaux) et une fois cette équipe constituée, il conviendra de réaliser un véritable regroupement médical à l'horizon de 2021 qui se fera sous la forme d'une maison de santé, d'un cabinet médical...en fonction de la volonté des professionnels de santé.

Notre travail dans ce domaine continue de porter ses fruits puisque nous avons validé dernièrement l'installation de deux médecins généralistes à JUSSEY pour début 2019.

La création d'un cabinet médical provisoire est donc maintenant nécessaire. Cela se fera dans le bâtiment situé au 29 Rue de l'hôtel de Ville (anciennement la salle de danse), dans la Cour Breton, comprenant deux cabinets, un bureau d'accueil et une salle d'attente, une cuisine et des toilettes.

Afin de moderniser ces locaux et créer ces espaces, il est indispensable de faire des travaux, le coût des travaux se monte à 50 300€ HT soit 60 360€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de création d'un cabinet médical
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire à payer les factures correspondantes.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 24 JUILLET 2018

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil dix-huit

et le 24 JUILLET à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Alexandre ODRION, M. Gérard PIMONT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, M. Christophe MASSARDI, Mme Virginie PAYEUR.

Date de la convocation

18 JUILLET 2018

Date d'affichage

25 JUILLET 2018

Pouvoirs : Mme Agnès LALLEMAND donne pouvoir à Mme Dominique DIDIER, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Patrick PERRIN, M. Jean-Luc QUIVOGNE donne pouvoir à M. Olivier RIETMANN, Mme Françoise DEPAOLA MARTINEZ donne pouvoir à Christophe MASSARDI, Mme Marjorie SALIN donne pouvoir à Alexandre PIGHETTI, Mme Audrey BAVARD donne pouvoir à Yvette MADRON, Mr Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Mr Olivier SIMONIN donne pouvoir à Charlette PERRIN.

Secrétaire de séance : Virginie PAYEUR

DCM N°2018/70

Validation du projet d'une maison relais

Dans le cadre de notre volonté permanente de redonner vie et améliorer l'environnement dans JUSSEY, la Commune s'est portée acquéreur de la maison située au 77 rue Gambetta. Un projet de réhabilitation de cette maison est aujourd'hui validé avec l'UDAF pour la création d'une maison relais.

Il s'agit d'une maison où des personnes ayant eu des difficultés dans leur vie, résident et partagent ensemble leur quotidien afin de leur permettre de retrouver une vie sociale dans de bonnes conditions. Une maîtresse de maison chargée de les aider au quotidien et de veiller au bien-être de chacun sera également sur place.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux a été confiée au Cabinet BERGERET et ASSOCIES (Délibération 2018/59)

Ce projet de maison relais comprendra neuf appartements dans les étages, le rez-de-chaussée est réservé aux pièces communes (cuisine, salle à manger, buanderie...) un appartement pour personne à mobilité réduite et un bureau pour la maîtresse de maison, ce qui se traduit par la création de dix appartements.

Nous avons l'objectif de faire en sorte que ce dossier s'autofinance. En effet, l'UDAF garantie à la Commune le versement d'un loyer de 27 850€ par an. De plus, dans la convention AMI-BOURG CENTRE avec la Région, 150 000€ de subvention sont alloués à ce projet.

L'enveloppe financière pour ce dossier se répartit comme suit :
Coût des travaux prévisionnels : 600 000€ HT
Maître d'œuvre : 60 000€ HT
SPS/ Bureau d'étude : 7 000€ HT
Soit un montant total de 800 000€ TTC.

Financement :

- Emprunt : 28 000€/ an sur 20 ans
- Région, AMI BOURG CENTRE : 150 000€
- Etat : DETR : 30%
- Département : 15%
- Fonds Européen

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de maison relais.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des différents organismes.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes bancaires pour une offre de prêt.

Voté à l'unanimité.

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**